# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

# **SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018**

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE. Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY. Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT,

Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs:

David MIRANDE **Evelyne BALLIHAUT** à Maryse ARTIGAU à Suzanne SAGE Elisabeth MEDARD à Daniel LACRAMPE Jean-Claude COSTE **Guy BONPAS-BERNET** à Michel LAUGA à Marthe CLOT Lydie CAMPELLO à France JAUBERT-BATAILLE Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER

Françoise BESSONNEAU à Bernard AURISSET Maylis DEL PIANTA à Aracéli ETCHENIQUE Denise MICHAUT à Dominique FOIX Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Henriette BONNET Valérie SARTOLOU à Michel ADAM Marylise GASTON à Jean-Michel IDOIPE Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Aurélie GIRAUDON à Martine MIRANDE Robert BAREILLE à Jean CASABONNE Jean-Pierre TERUEL André BERNOS

Suppléants : Frédéric CACHELOU suppléant de Paule BERGES Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents:

Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-

**POURTALET** 

REÇU

RAPPORT N° 16-180215-CULT- Le

2 2 FEV. 2018

TEMPS FORT DE L'HUMOUR : POLITIQUE TARIFAIRE REFECTURE

## Mme JAUBERT-BATAILLE expose:

Vu la décision du 12 Juillet 2017, relative à la création d'une programmation intercommunale de manifestations culturelles,

Vu la programmation ci-après retenue pour le Temps Fort de l'Humour :

### **Professionnels**

Samedi 14 Avril 2018 : Olé Mercredi 18 Avril 2018 : Vérino Jeudi 19 Avril 2018 : Piano Furioso

### **Amateurs**

Vendredi 20 Avril 2018 : Théâtre La Baraque : Toc Toc

Il appartient en conséquence au Conseil Communautaire de fixer la grille tarifaire qui présidera à la billetterie relative aux spectacles professionnels (régie d'avances et de recettes) proposée cidessous :

- 18 € plein tarif
- 15 € tarif réduit (comités d'entreprises, demandeurs d'emplois, étudiants)
- 12 € tarif < 18ans

Pour le spectacle amateur, voici la grille proposée :

- 9 € plein tarif
- 3 € tarif < 18 ans

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 65 voix et 1 abstention (A. VOELTZEL)

- FIXE les tarifs liés à cette manifestation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants à la création d'une billetterie.
- APPROUVE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.02.18

Daniel LACRAMPE

RECJ

2.2 FEV. 2013

Le Président